235 €

1 jour

REACTUALISATION AFGSU NIVEAU 2 GESTES ET SOINS D'URGENCE

Cette formation prend appui sur de nombreux exercices pratiques et mises en situation, s'inscrivant aussi bien dans le contexte de l'établissement qu'à l'extérieur.

OBJECTIFS

- Réactualiser les connaissances sur l'identification d'une urgence et sa prise en charge (avec ou sans chariot d'urgence) seul ou à plusieurs en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

La réglementation impose une journée de formation, dont une demi-journée consacrée prioritairement à la révision des situations d'urgence vitales et une autre demi-journée consacrée à l'actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire (Art.6 – arrêté du 30 12 2014)

NOS SESSIONS

PERIGNY : 235 €

- Le 17/04/2025
- Le 24/06/2025
- Le 23/09/2025
- Le 25/11/2025

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS : La réactualisation est réservée aux personnels soignant *(IDE, AS, AMP, AES, AP, AVS, assistant de régulation médicale, assistants médicaux, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, manipulateur radio, technicien de laboratoire, ergothérapeute, médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste, auxiliaire ambulancier, ambulancier DE, certificat de préleveur sanguin, préparateur en pharmacie, psychomotricien, opticien, audio prothésiste, prothésiste, orthésiste, orthoptiste, orthophoniste, diététicien, assistant dentaire)* ayant validé une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. L'attestation AFGSU 2 a une validité de 4 ans à date anniversaire.

INSCRIPTION INDIVIUELLE

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Établissement : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance :..... Département : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail (obligatoire) : ..... Téléphone : .....

Fonction (obligatoire) : .....

Date et lieu de formation : .....

Financement : ☐ Employeur ☐ Individuel ☐ Autre (à préciser) : .....

Quelles sont vos attentes liées à cette formation : .....

.....

Du fait de la situation sanitaire de ces dernières années, une autorisation exceptionnelle est accordée (Arrêté du 12 avril 2021(NOR : SSAH2110468A)
Toute personne ayant suivi sa dernière formation en 2018 – délai rallongé jusqu'en 2024 (de mois à mois)
(Nouvelle dérogation – arrêté du 16 février 2022 faisant suite à l'arrêté du 12 avril 2021)

Joindre la copie de votre dernière attestation AFGSU 2 à ce bulletin d'inscription FORMA SANTÉ 19-21 avenue Léonard de Vinci Europarc 33600 PESSAC

FORMA SANTÉ